

ATTENTION Conseil Municipal Exceptionnel et URGENT**MAIRIE DE MAISSEMY** <mairie-maissemy@orange.fr>jeudi 2 janvier 2025 à 13:35 envoyés

À : Viviane FATOUX (1ère ADJOINTE) , catdubois , Roselyne DECROIX (CONSEILLER) , Karine Pourplanche , freddy lamoureux , Hubert DELALIEU (CONSEILLER) , Gaëtan HOUSSIN (CONSEILLER) , Marie-Ange SARDINI



CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL MERCREDI 8 JANVIER 2025 14 HEURES SALLE POLYVALENTE

En 1er JE VOUS SOUHAITE UNE BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2025, surtout du bonheur et une bonne santé.

Conseil Municipal exceptionnel du mercredi 8 janvier 2025 à 14 Heures.

- cause manque de détail sur la délibération pour la vente des terres.

Pourriez-vous être présents à 14 Heures MERCREDI 8 JANVIER 2025 - ORDRE DU JOUR -

- DELIBERATION PREVUE sur vente des terres :

Les ventes de terres de la Commune avec les précisions des noms des acheteurs + sommes retenues + votre accord pour chacune des terres.

La Délibération sur l'accord de la vente était déjà réalisée, vous aviez eu en main les plans et les noms des propriétaires, mais, la secrétaire du notaire signale ce jour, qu'il manque les détails terre par terre, avec votre accord sur chacune des parcelles vendues.

Appelez au 06 74 06 97 78 pour me préciser si vous êtes présents ou même en cas d'impossibilité , afin que j'avise le notaire.

MERCI D'AVANCE de votre disponibilité, car le dossier " VENTE " a besoin d'être terminé rapidement.

Régine MICHAUT
MAIRE DE MAISSEMY



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Aisne
Arrondissement de Saint-Quentin
Commune de Maisemy



COMPTE-RENDU Conseil Municipal du 08 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 janvier à quatorze heures douze minutes, les participants du Conseil Municipal se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de Madame le Maire, adressée le 02/01/2025, conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Régine MICHAUT, Maire

Présents : Régine MICHAUT, Catherine DUBOIS, Roselyne DECROIX, Marie-Ange SARDINI, Karine POURPLANCHE, Hubert DELALIEU

Pouvoirs : Gaëtan HOUSSIN, Viviane FATOUX

Mandat de procuration : Gaëtan HOUSSIN à Régine MICHAUT
Viviane FATOUX à Marie-Ange SARDINI

Absents : Freddy LAMOUREUX,

Nombre de Conseillers en exercice	9
Participants présents	6
Absents	1
Votants	8
Absents ayant donné mandat de procuration	2

Conformément aux dispositions de l'article 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Catherine DUBOIS est désignée pour assurer le secrétariat de séance.

Madame le Maire ouvre la séance à 14h12 : chacun ayant reçu par mail le compte-rendu du Conseil Municipal du 11/12/2024, les Elus et les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité le compte-rendu et apposent leur signature sur le registre.

INCIDENT :

À l'ouverture des portes au public désirant assister au conseil municipal.

Deux personnes se sont permises de déplacer le mobilier installé pour le public assistant à la séance du conseil municipal.

Madame le Maire a demandé à ces deux personnes de remettre le mobilier TEL qu'il était installé précédemment comme à chaque séance et rappelle qu'il est interdit de modifier l'installation de la salle du conseil municipal sans son autorisation.

DELIBERATION Ventes des terres de la Commune de MAISSEMY

Madame le Maire explique que suite à la délibération 07_2024 concernant la cession des parcelles non-bâties votée le 19 mars 2024 à l'unanimité.

Madame le Maire, indique qu'il faut délibérer et préciser les noms des futurs acquéreurs le lieu des parcelles ainsi que la proposition du prix de vente des terres agricoles de la Commune de MAISSEMY.

Madame le Maire informe que les revenus de locations des dites terres sur 30 ans et de 90 000€ soit 3 000€ à l'année. Après avoir consulté le Notaire de Vermand un prix de vente pour chaque parcelle a été défini et chaque locataire a été informé de la mise en vente et s'est vu proposé l'achat des parcelles qu'ils exploitent.

Madame le Maire énumère chaque parcelle mentionnant le prix de vente ainsi que le futur acquéreur.

Concernant les parcelles sections ZD 47 (15,90 a), ZE 23 (25,50 a), B 156 (52,34 a) au prix de Huit mille six-cent-vingts euros, acquéreur Monsieur JOSSE Julien.

Madame le Maire propose de voter pour le prix des parcelles mentionnées ci-dessus, après en avoir délibéré le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

Concernant les parcelles sections ZE 12 (85,50 a), ZB 8 (2,9950 Ha) au prix de vingt-huit mille vingt-huit euros, acquéreur Monsieur DELALIEU Hubert.

Madame le Maire propose de voter pour le prix des parcelles mentionnées ci-dessus, Monsieur DELALIEU Hubert se retire le temps de procéder au vote de celles-ci et ne participe pas étant lui-même concerné, après en avoir délibéré le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

Concernant la parcelle section ZK 14 (1,9340 Ha) au prix de quatorze mille quatre-vingts euros, acquéreur Monsieur LAMBERT Pierre-Louis.

Madame le Maire propose de voter pour le prix des parcelles mentionnées ci-dessus, après en avoir délibéré le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

Concernant les parcelles sections ZL 2 (32,60 a), ZE 29 (1,8880 Ha), ZE 46 (12,50 a), ZE 51 (1,0320 Ha) au prix de Vingt-quatre mille cinq-cent-quarante et un euros, acquéreur Monsieur LOISEAUX Thierry.

Madame le Maire propose de voter pour le prix des parcelles mentionnées ci-dessus, après en avoir délibéré le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

Concernant les parcelles sections ZC 16 (1,3700 Ha), ZB 9 (17,00 a) au prix de onze mille deux-cent-onze euros, acquéreur Madame TRÉPANT Amélie.

Madame le Maire propose de voter pour le prix des parcelles mentionnées ci-dessus, après en avoir délibéré le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

Concernant les parcelles sections AD 31 (17,96 a), AE 3 (46,68 a), AE 24 (52,47 a), au prix de huit mille cinq-cent-vingt-six euros, acquéreur Monsieur MONFOURNY Denis.

Madame le Maire propose de voter pour le prix des parcelles mentionnées ci-dessus, après en avoir délibéré le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

Fin de la séance à 14h34.

Pour extrait conforme,
Affiché le 08 janvier 2025
Le Maire,
Régine MICHAUT



DEPARTEMENT DE L' AISNE
CANTON SAINT-QUENTIN 1
COMMUNE DE MAISSEMY
1 Rue de la Croix Saint-Claude
02490 MAISSEMY



MAIRIE DE MAISSEMY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION 2025-01 - 4

L'an deux mil vingt cinq, le mercredi huit janvier à 14h00, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle polyvalente, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Maire, Régine MICHAUT.

Nombre de membres en exercice : 09

Présents : 06

Pouvoirs : 02

Absents : 01

Présents : Régine MICHAUT, Catherine DUBOIS, Roselyne DECROIX, Marie-Ange SARDINI, Karine POURPLANCHE, Hubert DELALIEU

Absents : Freddy LAMOUREUX, Viviane FATOUX, Gaëtan HOUSSIN,

Pouvoirs : Viviane FATOUX donne pouvoir à Marie-Ange SARDINI
Gaëtan HOUSSIN donne pouvoir à Régine MICHAUT

Madame Régine MICHAUT préside la séance. Madame Catherine DUBOIS est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION : Ventes des terres de la Commune de MAISSEMY

Madame le Maire explique que suite à la délibération 07_2024 concernant la cession des parcelles non-bâties votée le 19 mars 2024 à l'unanimité.

Madame le Maire, indique qu'il faut délibérer et préciser les noms des futurs acquéreurs le lieu des parcelles ainsi que la proposition du prix de vente des terres agricoles de la Commune de MAISSEMY.

Madame le Maire informe que les revenus de locations des dites terres sur 30 ans et de 90 000€ soit 3 000€ à l'année. Après avoir consulté le Notaire de Vermand un prix de vente pour chaque parcelle a été défini et chaque locataire a été informé de la mise en vente et s'est vu proposé l'achat des parcelles qu'ils exploitent.

Madame le Maire énumère chaque parcelle mentionnant le prix de vente ainsi que le futur acquéreur.

Concernant les parcelles sections ZD 47 (15,90 a), ZE 23 (25,50 a), B 156 (52,34 a) au prix de 8 620€, acquéreur Monsieur JOSSE Julien.

Madame le Maire propose de voter pour le prix des parcelles mentionnées ci-dessus, après en avoir délibéré le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

Concernant les parcelles sections ZE 12 (85,50 a), ZB 8 (2,9950 Ha) au prix de 28 028€, acquéreur Monsieur DELALIEU Hubert.

Madame le Maire propose de voter pour le prix des parcelles mentionnées ci-dessus, Monsieur DELALIEU Hubert se retire le temps de procéder au vote de celles-ci et ne participe pas étant lui-même concerné, après en avoir délibéré le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

Concernant la parcelle section ZK 14 (1,9340 Ha) au prix de 14 080€, acquéreur Monsieur LAMBERT Pierre-Louis.

Madame le Maire propose de voter pour le prix des parcelles mentionnées ci-dessus, après en avoir délibéré le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

Concernant les parcelles sections ZL 2 (32,60 a), ZE 29 (1,8880 Ha), ZE 46 (12,50 a), ZE 51 (1,0320 Ha) au prix de 24 541€, acquéreur Monsieur LOISEAUX Thierry.

Madame le Maire propose de voter pour le prix des parcelles mentionnées ci-dessus, après en avoir délibéré le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

Concernant les parcelles sections ZC 16 (1,3700 Ha), ZB 9 (17,00 a) au prix de 11 211€, acquéreur Madame TRÉPANT Amélie.

Madame le Maire propose de voter pour le prix des parcelles mentionnées ci-dessus, après en avoir délibéré le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

Concernant les parcelles sections AD 31 (17,96 a), AE 3 (46,68 a), AE 24 (52,47 a), au prix de 8 526€, acquéreur Monsieur MONFOURNY Denis.

Madame le Maire propose de voter pour le prix des parcelles mentionnées ci-dessus, après en avoir délibéré le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

Le Maire,
Régine MICHAUT

